

Étude sur la circulation des orchestres et ensembles classiques en Suisse romande

Mandat d'étude de la CDAC sur la situation actuelle d'un panel de dix orchestres et ensembles représentatifs

Rêver d'un public qui va spontanément à un concert, puis à un autre, et qui met toute cette vie musicale sur une ligne de curiosité : voilà l'offre d'avenir ! Avec des salles et des acteurs culturels qui peuvent discuter entre eux, qui ont vocation ensemble à encourager la circulation de la culture en mettant le pied à l'étrier.

Un directeur d'ensemble

Auteur.rice.s : Cécile Tinguely et Jean Prévost

Mandant de l'étude : CDAC représentée par Philippe Trinchan

Juin 2025/révisé août 2025

TABLES DES MATIÈRES

1. Introduction

- 1.1. But et objectifs de l'étude

2. Méthode

- 2.1. Critères et choix de dix structures représentatives
- 2.2. Cartographie des dix orchestres et ensembles retenus
- 2.3. Protocole de consultation (modalités, données et questionnements)

3. Synthèse des entretiens et commentaires

- 3.1. Évaluation de la situation actuelle dans la circulation des productions musicales
- 3.2. Autres suggestions individuelles évoquées
- 3.3. Leviers ou initiatives de politique culturelle à mettre en place

4. Synthèse sur les profils et activités des dix orchestres et ensembles

- 4.1. Analyse et synthèse des données
- 4.2. Mode de diffusion des dix ensembles

5. Conclusion et recommandations

6. Références et sources

- 6.1. Références des dix ensembles
- 6.2. Sources

7. Annexes

- 7.1. Canevas profil et activités
- 7.2. Canevas questionnements types
- 7.3. Dispositifs de soutiens cantonaux romands à la diffusion

1. Introduction

La Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)¹ souhaite disposer d'une étude restreinte sur les profils et activités d'un nombre significatif d'orchestres et ensembles vocaux romands dans le domaine musical classique.

Son but a une visée de politique culturelle à la fois durable, économique et écologique, et une visée d'encouragement de la production musicale romande dans le domaine considéré.

Les résultats de cette étude doivent permettre à la CDAC de mieux cerner les modèles économiques et d'organisation en usage au sein des structures sélectionnées ; les liens de fonctionnement entre celles-ci et les partenaires culturels (publics ou privés) ; les raisons possibles de stimulation ou de frein à la circulation actuelle des productions ; de disposer enfin d'une cartographie des dispositifs publics romands à même d'encourager la diffusion des ensembles musicaux.

2. Méthode

2.1. Critères et choix de dix structures représentatives

La sphère des ensembles² de musique classique en Suisse romande comprend aujourd'hui une vingtaine d'entités professionnelles opérant dans ce domaine spécifique. Pour maintenir un périmètre restreint à l'étude projetée, la CDAC et les mandataires ont toutefois délimité leur choix à un panel de dix structures. Les critères de la sélection ont veillé à prendre en compte en particulier une représentativité de chaque canton romand, la permanence d'activités de chaque structure et un budget annuel qui inclut recettes propres, subventions publiques, semi-privées et privées.

Entre janvier et avril 2025, l'étude s'est réalisée avec les collaborations actives de l'Ensemble Vocal de Lausanne, l'Ensemble symphonique Neuchâtel, Gli Angeli Genève, Musique des Lumières (JU), l'Orchestre de chambre fribourgeois, l'Orchestre de chambre de Genève, l'Orchestre de la Suisse romande, l'Orchestre de chambre de Lausanne, l'Orchestre Symphonique Bienne Soleure TOBS! et Sinfonia Valais-Wallis.

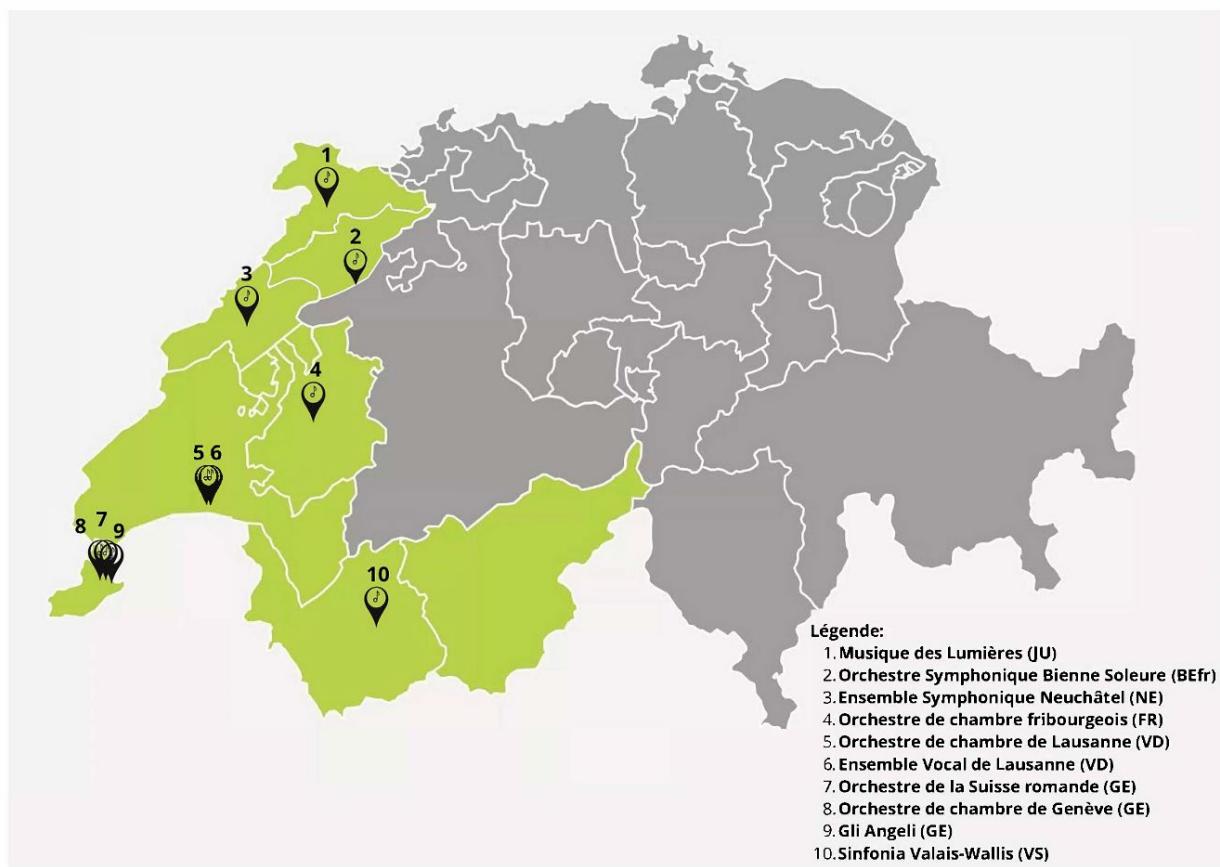
¹ La CDAC est une conférence spécialisée de la Conférence intercantionale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP). Elle traite les questions de l'encouragement de la culture et assure la coordination en matière d'exécution et l'échange d'informations et d'expériences entre les cantons. Elle conseille les organes politiques de la CDIP sur les questions de politique culturelle et d'encouragement de la culture.

² Par commodité de lecture, le terme « ensembles » remplace « orchestres et ensembles vocaux ».

2.2. Cartographie romande des dix ensembles retenus

En Suisse romande, nous pouvons identifier deux types d'ensembles, ceux à vocation cantonale et ceux rattachés plus directement à une ville. A cela s'ajoute la spécificité historique de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) dont la résidence est depuis toujours à Genève. Fondé par Ernest Ansermet en 1918, c'est le seul orchestre ayant bénéficié dès sa naissance d'une démarche commune de plusieurs sociétés de concerts romandes qui souhaitaient accueillir des concerts réguliers dans leur ville ayant une activité symphonique (Lausanne, Montreux, Vevey et Neuchâtel).

Tableau 1 : Les ensembles sélectionnés



2.3. Protocole de consultation

Un processus visant à une compréhension des enjeux actuels des circulations et diffusions des productions pour des ensembles musicaux de dimensions notamment hétérogènes a été mis en place.

Une première récolte d'informations nécessaires à la réalisation de la présente étude a été opérée par le biais des sites internet de chaque ensemble et des rapports d'activités respectifs. Les départements culturels cantonaux ont également mis à disposition de la documentation.

À la suite des prises de contacts, deux documents pré-complétés destinés à accompagner les échanges lors des entretiens, ont été transmis à chaque répondant.e des ensembles : une fiche de type « quantitatif » sur le profil et les activités de l'ensemble et un document de type « qualitatif » réunissant une base de questionnements autour de la circulation et de la diffusion des productions (cf. documents en annexe 7.1).

La synthèse des entretiens qui suit (en point 3) réunit l'essentiel des données récoltées puis validées par l'ensemble des répondant.e.s. La présente étude constitue ainsi un outil de travail organique, dont les questionnements, remarques et observations suscitées pourront encourager et orienter les approfondissements nécessaires à la poursuite des échanges entre collectivités publiques, et les actrices et acteurs du terrain.

3. Synthèse des entretiens réalisés et recommandations récoltées

3.1. Évaluation de la situation actuelle dans la circulation des productions musicales

Au cours des trente dernières années, les créations d'orchestres et d'ensembles de musique classique en Suisse romande se sont succédé à un rythme élevé. En venant élargir l'offre musicale des grandes institutions préexistantes, ces structures ont représenté en premier lieu de nouveaux outils de travail et une capacité d'emploi pour de fort nombreux artistes. De leur côté, les collectivités publiques ont dans la même période stimulé un besoin élargi de participation du public à la vie musicale en soutenant aussi les activités de lieux d'accueil.

Aujourd'hui, les cantons romands doivent ainsi répondre à un nombre toujours plus important de demandes de soutiens financiers émanant des arts de la scène et, en particulier, du domaine de la musique classique.

Nos entretiens avec les représentant.e.s de dix ensembles ont démontré rapidement que ces derniers ont en commun des intérêts et préoccupations similaires en regard de la circulation des productions musicales classiques. Toutes et tous ont relevé les « qualités essentielles et incontournables » d'une circulation de leurs productions musicales. Si elle n'est pas toujours une obligation statutaire ou contractuelle, cette circulation représente « une source idéale de développement artistique et instrumental » pour un ensemble. Elle « améliore la motivation et le sentiment d'appartenance » des musicien.ne.s. Ouvrant également à un élargissement du public, elle favorise la « visibilité publique, médiatique et artistique » d'un ensemble.

Une rareté de lieux adéquats

Dans certains cantons, les lieux aptes à accueillir des concerts d'orchestres ou de grands ensembles classiques sont jugés trop rares. Les exigences propres à ce domaine musical sont complexes et souvent déterminantes car liées à ses principes acoustiques non amplifiés. Pour les ensembles, l'incompatibilité d'une salle se vérifie rapidement par l'insuffisance ou l'absence de qualités acoustiques « réverbérantes »³. Le volume architectural restreint de la salle, une petite capacité d'audience et un espace scénique trop exigu représentent les obstacles les plus souvent associés⁴ à ce verdict.

Les ensembles de format symphonique estiment souffrir de leur côté d'un handicap financier supplémentaire par rapport à d'autres ensembles aux effectifs plus restreints.

³ « Celles qui vont colorer et propager les sons jusqu'aux spectateurs » Un acousticien lausannois.

⁴ Les musiques amplifiées privilégient les espaces plutôt sans réverbération. La musique classique et la musique de chambre exigent, selon les effectifs et l'univers musical, des acoustiques moyennement réverbérantes. Et la musique romantique, quand elle comporte un grand orchestre, préfère en général celles bien réverbérantes.

De leur point de vue, les lieux d'accueil éligibles et déjà rares ne tiennent pas ou ne peuvent tenir compte de cette donnée quantitative avec des propositions de cachets de fait éliminatoires.

Certains interlocuteurs encore considèrent qu'il existe une sorte de « suroffre » actuelle d'orchestres et ensembles classiques en Suisse romande. Si la richesse musicale qui en résulte n'est évidemment pas mise en cause, la difficulté à obtenir des dates disponibles dans des lieux adéquats représente « un des obstacles supplémentaires à la circulation des productions musicales ».

La circulation des ensembles sur le plan cantonal, romand et national

Pour la plupart des ensembles classiques, la diversification de leurs activités s'est généralisée et représente aujourd'hui un élément incontournable de leur ADN. Le développement de nouvelles formes de concerts, la mise en place de productions visant des audiences plus larges et variées⁵, la création de manifestations festivalières propres ou de collaborations originales avec d'autres entités culturelles sont de plus en plus répandues.

Sur le plan cantonal : on peut constater une grande différence de jugement entre répondant.e.s selon le nombre et la nature des opportunités de circulation offertes dans leur périmètre cantonal. Les conditions géographiques, infrastructurelles et les réalités socio-économiques de chaque canton sont, il est vrai, peu comparables entre elles.

Certains ensembles rappellent à ce titre que leur priorité d'action demeure le renforcement de leur positionnement à l'échelle cantonale, notamment face au défi du renouvellement local des publics.

Sur le plan romand : la majorité des ensembles juge peu ou pas satisfaisante financièrement la circulation actuelle de leurs productions. De nombreuses situations exposées, « les coûts des services supplémentaires des musicien.ne.s et de leurs voyages » sont cités parmi les principaux obstacles.

Face à la nécessité⁶ d'équilibrer budgétairement une production pour envisager sa reprise dans une autre ville ou un autre canton, les entraves liées à l'hétérogénéité des dispositifs d'encouragement cantonaux sont largement mises en avant.

Sur le plan national : les volontés d'échanges de concert ou d'invitation entre orchestres sont de plus en plus fréquentes. Ces démarches répondent à « l'exigence d'une meilleure rationalité financière des productions », par exemple à travers une « une rentabilisation des services d'orchestre réalisés et une durabilité d'un même programme ». Elles

⁵ Exemples donnés avec les actions de médiation culturelle et de transmission pédagogique, les scolaires et « concerts familles ».

⁶ Dans certains cantons et non dans d'autres.

profitent à un meilleur impact de l'art musical dans la société et à des « confrontations créatives avec d'autres publics et entre orchestres ».

Les freins traditionnels de la barrière culturelle et géographique avec la Suisse alémanique sont évoqués dans les difficultés de certains à développer des contacts productifs. Dans certaines zones frontalières en revanche, des échanges de ce type existent déjà.

Sur le plan international

Alors que les tournées à l'étranger se concentrent toujours plus en Europe, les avis concordent sur le fléchissement graduel des demandes d'accueil à l'étranger. Parmi les explications mises en avant figurent la capacité de nombreux pays à posséder « des orchestres et ensembles de haut niveau dans différents domaines, répertoires et interprétations » ; la diffusion de la culture suisse jugée « bien absente des réflexions dans la sphère politique et synonyme d'un désintérêt pour un rayonnement international des institutions culturelles » ; les coûts des transports, voyages et hébergements devenus de plus en plus rédhibitoires ; le taux traditionnellement élevé du franc suisse ; enfin, les réserves écologiques toujours plus affirmées en lien aux déplacements en nombre.

En contrepoint, il peut être noté que cette volonté de représenter à l'étranger une vision artistique de notre pays demeure une grande motivation pour les musicien.ne.s et les structures qui les emploient. De leur côté, certaines collectivités publiques demeurent attachées aux opportunités de rayonnement pour leur ville ou leur canton à travers un ensemble dont le nom leur est associé.

Circulation des productions et rôles des partenaires culturels

Si les orchestres cherchent naturellement à favoriser leurs productions propres auprès des organisateurs qui les engagent, les contraintes et désirs de ces derniers restent dominants dans la majorité des situations. « Les castings des solistes, des œuvres phare au programme et une direction d'orchestre emblématique » figurent toujours largement en première ligne des souhaits traditionnels d'une majorité de programmateurs.

De nombreuses manifestations en Suisse ont une propension à privilégier des invitations faites à des artistes venus de l'étranger. Certaines parmi les directions d'ensemble avancent pour raisons que « les ensembles suisses coûtent aussi chers, voire plus chers, que ces types d'accueil » et « le coût de la vie élevé en Suisse ». Elles regrettent parallèlement l'absence d'un dispositif d'encouragement de niveau romand, voire helvétique, qui pourrait favoriser une meilleure circulation des productions romandes.

Parmi les freins à la circulation sont évoqués par ailleurs les manifestations et lieux d'accueil qui imposent dans leurs contrats d'engagements des règles d'exclusivité sur un territoire et pour une période donnée. Réfutant ces « lois abusives d'un marché d'un autre temps », des ensembles cherchent en permanence à créer et développer des

partenariats synonymes d'une certaine régularité, d'une durée et dans des lieux d'accueil de confiance.

Apports financiers d'une circulation des productions

Au fil des dernières années, un décalage grandissant est apparu entre « les coûts de production (dont les salaires des musicien.ne.s et les frais de déplacements) qui augmentent alors que les recettes de billetterie (ou les cachets de ventes de productions) stagnent ». Par ailleurs, certaines autorités de subventionnement attendent que les produits financiers issus d'une circulation de productions musicales participent à l'équilibre budgétaire annuel des orchestres concernés.

Les activités administratives liées au développement de cette circulation sont très exigeantes en termes de ressources, tant pour la production elle-même que pour les recherches de financement afférentes. Plusieurs responsables déclarent à ce titre souffrir grandement d'un manque de personnel dédié, voire de leur absence totale.

Un défaut d'une gouvernance politique au profit de la circulation

Comme on le voit au long des entretiens, les répondant.e.s ont tour à tour relevé l'absence d'une gouvernance politique large et visible sur un plan romand qui, parmi ses missions, puisse coordonner et encourager la circulation des productions musicales.

3.2. Autres suggestions évoquées

Ce point relaie des propositions individuelles mises en avant lors des entretiens. Contrairement à la synthèse ci-dessus, les suggestions suivantes ont été prononcées que par un.e ou deux répondant.e.s. Cependant, elles méritent d'être relevées.

- Une supervision au niveau fédéral pourrait encourager les cantons romands à harmoniser leurs conditions de soutien à la circulation des productions. Cela permettrait de dépasser les frontières territoriales et favoriser une dynamique intercantionale plus cohérente.
- Sortir des barrières cantonales et atteindre de nouveaux publics dans un espace romand commun suppose la mise en place d'une médiation culturelle spécifique au domaine classique. Une telle approche, développée conjointement entre cantons, renforcerait la diffusion des productions orchestrales à l'échelle régionale.
- Dans ce contexte, il conviendrait également de réfléchir à une adaptation des règles existantes. Par exemple, un assouplissement des critères imposés par des organes comme la LoRo ou plus largement la CPOR – notamment le nombre minimal de lieux de concert requis – faciliterait la circulation des productions propres des ensembles, tout en valorisant la diversité des projets musicaux romands.
- Il y a quelques années, l'ESN et l'OCF se réunissaient régulièrement pour interpréter un répertoire symphonique demandant des ressources plus importantes. Un soutien particulier à ce type de démarche pourrait sans doute faire revivre ces initiatives.

- La mise en place de conventions et de subventions incluant des objectifs clairs de soutien aux ensembles régionaux pour les structures d'accueil ou Sociétés de concerts, favoriserait un meilleur ancrage des projets dans leurs différents territoires.
- Dans d'autres pays, des directions artistiques structurantes jouent un rôle central : elles fixent une ligne artistique claire, posent des conditions à la location de leurs salles, et créent ainsi une identité forte du lieu. Cette approche pourrait inspirer certaines initiatives romandes afin de renforcer la cohérence artistique et la visibilité des lieux.
- Pour les tournées à l'étranger, une coordination renforcée entre cantons permettrait de mobiliser des fonds spécifiques, afin de valoriser les artistes et les ensembles établis en Suisse romande.
- Les fréquentes fluctuations du taux de change, défavorables aux structures suisses, constituent un obstacle. La mise en place d'un système de garantie de déficit sur les variations monétaires représenterait une mesure qui pourrait sécuriser les projets.
- Un soutien subsidiaire de la Confédération serait souhaitable pour les projets se déroulant sur le territoire suisse. Celui-ci pourrait s'adresser directement aux orchestres concernés ou transiter par un renforcement des moyens attribués aux cantons.
- Dans plusieurs villes, l'absence d'un lieu dédié exclusivement à leurs activités artistiques (concerts et répétitions) empêche des ensembles de coordonner efficacement leurs activités, tant en ce qui concerne l'élaboration de leur saison que la planification de leurs tournées.

3.3. Leviers ou initiatives politiques à même de faciliter une circulation et diffusion des productions musicales

a. Vers un espace culturel

Tour à tour, plusieurs de nos répondant.e.s insistent sur le besoin d'une démarche politique au niveau romand apte à réunir et faire travailler ensemble les responsables des collectivités publiques et des représentant.e.s du terrain musical. Cette démarche concrète pourrait avoir pour objectif de « superviser et accompagner d'une façon proactive la vie musicale classique en Suisse romande », voire plus loin au niveau helvétique.

Soutenir la circulation et diffusion des productions musicales classiques entre les cantons pourrait représenter un premier objectif visant une cohésion intercantionale. Un exemple est donné avec un modèle courant en Allemagne et en Europe du Nord où les représentants des collectivités publiques président les séances et régulent les interactions entre les ensembles, là-aussi dans l'objectif d'une meilleure circulation des productions musicales, d'une coordination entre pairs des montants des cachets

et des calendriers, enfin d'un développement des reprises de productions entre villes et régions.

Une telle initiative en Suisse romande devrait aussi viser un statut politique stable permettant aux responsables cantonaux, directions d'orchestres et partenaires culturels de travailler conjointement et de viser une coordination rationnelle des diffusions des productions et circulations des orchestres et ensembles entre les cantons romands.

b. Une divergence des principes d'encouragement entre cantons

Certain.e.s interlocuteur.rice.s jugent très difficile de rendre compatibles entre elles les politiques culturelles sur la circulation de productions musicales en vigueur dans les cantons ou villes romandes.

Coordonner une circulation intercantionale de la production ou équilibrer les soutiens apportés à un projet d'échanges entre deux ensembles rencontre de véritables obstacles. Les différents niveaux et conditions d'octroi de soutiens financiers apportés par chaque canton, respectivement aux lieux d'accueil ou directement aux ensembles concernés, sont en effet très différents.

Si cette forte disparité intercantionale est jugée explicable pour diverses raisons, une politique publique de soutien à la circulation des productions musicales est réduite de fait à sa dimension cantonale. La divergence des lois, directives, et règlements cantonaux actuels représente un frein considérable à une diffusion et circulation rationnelle des productions musicales en Suisse romande.

Cette situation rend par exemple très problématique la possibilité pour des pairs de collaborer, échanger, voire développer des partenariats à conditions égales. D'un point de vue général, il est aujourd'hui indispensable de s'appuyer sur une concordance, voire une mutualisation des principes de soutiens financiers entre cantons au profit de meilleures circulations des productions musicales entre les villes et les cantons.

c. Circulation des productions et importance des partenaires culturels

Si les orchestres recherchent naturellement à favoriser leurs productions propres auprès des organisateurs qui les engagent, les contraintes et désirs de ces derniers restent dominants dans la majorité des situations. « Les castings des solistes, des œuvres phare au programme et une direction d'orchestre emblématique » figurent toujours largement en première ligne des souhaits traditionnels d'une majorité de programmateurs.

De nombreuses manifestations en Suisse ont une propension à privilégier des invitations faites à des artistes venus de l'étranger. Certaines parmi les directions d'ensemble avancent pour raisons que « les ensembles suisses coûtent aussi chers, voire plus chers, que ces types d'accueil » et « la cherté de vie helvétique ». Elles regrettent parallèlement l'absence d'un dispositif d'encouragement de niveau romand, voire helvétique, qui pourrait bénéficier à une meilleure circulation des productions romandes.

Sont évoqués par ailleurs les manifestations et lieux d'accueil qui imposent encore dans leurs contrats d'engagements des règles d'exclusivité sur un territoire et pour une période donnée. Réfutant ces « lois abusives d'un marché d'un autre temps », les ensembles cherchent toujours à créer et développer des partenariats synonymes d'une certaine régularité, d'une durée et dans des lieux d'accueil de confiance.

d. Collaborations entre les acteur.ice.s de terrain

L'absence d'une organisation transversale au sein du domaine musical classique dans notre pays est différemment interrogée par chacun. Un consensus quasi général apparaît toutefois quant à la nécessité de transformation des actions de tous les acteur.ice.s concerné.e.s devant les évolutions politiques, économiques et socio-culturelles contemporaines.

Pour certain.e.s, la situation actuelle encourage même chaque orchestre, chaque musicien.ne de notre pays à « une forme de stagnation où l'absence d'émulation et de diversité, la faiblesse de la circulation et de l'échange, voire d'une mise en concurrence de qualité représentent autant de points faibles ».

Un consensus apparaît entre les acteur.ice.s pour s'atteler à ce qui ne fonctionne pas ou plus dans le champ musical classique et, en particulier, « aux aspects les moins rationnels d'une organisation professionnelle quasi inexistante ». Plusieurs d'entre eux espèrent la mise en œuvre d'une dynamique romande dans la collaboration entre pairs avec la création d'un dispositif mutualisé offrant l'espace et le temps à des échanges réguliers et des propositions et pistes de la part de ses membres. A noter que la faitière *Orchester.ch*, citée à quelques occasions, ne semble pas, dans sa forme actuelle, répondre suffisamment à ces besoins.

Un autre exemple est donné avec la Belgique et la Hollande où les séances voient des directions de grandes salles et d'orchestres discuter et travailler ensemble sur la base d'un cahier des charges de politique culturelle publique - comprenant responsabilités, missions et légitimités - supervisé par l'État.

4. Synthèse des profils et activités des dix ensembles

4.1. Analyse des données

Au regard des informations récoltées, nous observons trois « types » de structures :

- Les orchestres de grande envergure, tels que l'OSR, l'OCG, l'OCL et l'OSBS-TOBS, se distinguent par leur haute capacité de production. Ces ensembles bénéficient d'un personnel artistique et administratif stable, d'une forte subvention publique et d'une large diffusion de leurs projets, soutenus par une gouvernance participative. Leur rôle central dans le paysage musical romand se traduit par une programmation variée et un rayonnement significatif, tant au niveau romand qu'international.
- Les ensembles plus spécialisés ou flexibles, comme Gli Angeli Genève, Musique des Lumières ou l'EVL, adoptent des modèles agiles. Ces formations dépendent davantage des partenariats et développent une grande variété de projets musicaux. Leur diffusion, grâce à une programmation originale, permet ainsi de toucher des publics plus larges et de générer des collaborations avec divers partenaires culturels en Suisse romande.
- Enfin, les orchestres plus modestes ou récemment créés, tels que Sinfonia Valais-Wallis, l'ESN ou l'OCF, se caractérisent par des budgets limités et une forte dépendance aux contrats d'engagement ou subventions. Leur développement reste en cours, mais ces ensembles réussissent souvent à s'insérer efficacement dans leur environnement local, cultivant des liens solides avec leur communauté et offrant des programmes riches malgré des moyens plus restreints.

Par ailleurs, un des aspects marquants réside dans la diversité des modèles économiques des ensembles. Certains, comme l'OSR ou l'ESN, fonctionnent sur un modèle largement subventionné, tandis que d'autres, comme Sinfonia Valais-Wallis, se fondent davantage sur des contrats d'engagement ou la vente de leurs productions. Entre ces extrêmes, des équilibres mixtes mêlant subventionnement public et ventes existent, comme le montre L'OCG ou Gli Angeli Genève, qui jonglent habilement entre financement public et partenariats privés.

La circulation géographique des ensembles varie également. Les grands orchestres jouissent d'une forte mobilité, se produisant dans de nombreux lieux à travers le monde. À l'inverse, les ensembles plus récents ou à vocation cantonale voient leur rayonnement géographique limité, même si certains commencent à étendre leur présence au-delà de leur base locale.

La transmission pédagogique et la médiation musicale occupent une place centrale pour certains ensembles, comme l'OSR ou L'OCG, qui mettent un accent particulier sur les projets éducatifs et d'engagement communautaire. Cependant, ces aspects restent en émergence dans des ensembles tels que Musique des Lumières et Sinfonia Valais-Wallis. D'autres n'inscrivent pas cette dimension dans leurs activités.

Enfin, la capacité d'adaptation des ensembles est un autre facteur clé de leurs réussites. Les ensembles les plus flexibles, tels que Gli Angeli Genève, ont su se démarquer en développant des formats originaux, qu'il s'agisse de projets pluridisciplinaires, de musique ancienne sur instruments d'époque ou encore d'intégrales vocales. Cette flexibilité leur permet de toucher des publics diversifiés et de renouveler leurs propositions artistiques.

Tableau 2 : Statut juridique et date de création des ensembles

Orchestre	Type de structure	Date de création
OSR	Fondation	1918
'OCG	Fondation	1992
Gli Angeli Genève	Association	2005
EVL	Fondation	1961
OCL	Fondation	1942
ESN	Fondation	2008
Musique des Lumières	Association	2001
Sinfonia Valais-Wallis	Association	2025 (ex-Valéik - 2021)
OCF	Association	2009
Orchestre symphonique Bienne Soleure	Fondation	1969

Tableau 3 : formats artistiques des ensembles

Orchestre	Formation
OSR	Orchestre symphonique (et de fosse)
L'OCG	Orchestre de chambre
Gli Angeli Genève	Ensemble vocal et instrumental
EVL	Chœur de chambre
OCL	Orchestre de chambre (et de fosse)
ESN	Orchestre symphonique
Musique des Lumières	Orchestre de chambre à géométrie variable

Orchestre	Formation
Sinfonia Valais-Wallis	Formation polyvalente
OCF	Orchestre de chambre (et de fosse)
Orchestre symphonique Bienn Soleure	Orchestre symphonique (et de fosse)

Tableau 4 : Budget annuel (ref. 2023/2024 et 2024/2025)

Orchestre	Budget (CHF)
OSR	29,500,000
l'OCG	4,200,000
Gli Angeli Genève	1,650,000
EVL	1,000,000
OCL	12,000,000
ESN	1,100,000
Musique des Lumières	450,000
Sinfonia Valais-Wallis	310,000
OCF	1,300,000
Orchestre symphonique Bienn Soleure	4,300,000*

* la Fondation TOBS regroupant plusieurs activités (dont l'opéra), le budget ci-dessus ne concerne que les activités propres à l'orchestre.

Tableau 5 : parts de financement public

Orchestre	Subventions publiques
OSR	67 %
l'OCG	52 %

Orchestre	Subventions publiques
Gli Angeli Genève	20 %
EVL	57 %
OCL	70%
ESN	67 %
Musique des Lumières	44 %
Sinfonia Valais-Wallis	10 %
OCF	50%
Orchestre symphonique Bienn Soleure	72%

Tableau 6 : emplois artistiques

Orchestre	Effectif artistique
OSR	104 musicien.ne.s permanent.e.s
l'OCG	35 musicien.ne.s permanent.e.s
Gli Angeli Genève	~150 musicien.ne.s engagé.e.s par saison ⁷
EVL	~50 chanteur.se.s engagé.e.s par saison
OCL	41 musicien.ne.s permanent.e.s
ESN	35 musicien.n.e permanent.e.s
Musique des Lumières	~120 musicien.e.s engagé.e.s par saison
Sinfonia Valais-Wallis	~60 musicien.ne.s engagé.e.s par saison
OCF	35 musicien.ne.s permanent.e.s
Orchestre symphonique Bienn Soleure BiBienne Soleure	44 musicien.ne.s permanent.e.s

⁷ La mention « engagés par saison » signifie que l'ensemble n'a pas, de manière formelle, de salarié.e.s permanent.e.s mais qu'il fait appel à différentes personnes selon les projets.

Tableau 7 : circulations des productions musicales sur les trois dernières saisons⁸ :

Le tableau ci-après regroupe le nombre de productions globales en dehors du territoire principal (ville ou canton affilié).

Orchestre	En Suisse romande	Ailleurs en Suisse	En dehors de la Suisse
OSR	55	10	22
l'OCG	6	1	5
Gli Angeli Genève	7	7	23
EVL	9	0	1
OCL	9	8	28
ESN	0	1	0
Musique des Lumières	8	3	0
Sinfonia Valais-Wallis	2	0	0
OCF	1	3	1
Orchestre symphonique Bienne Soleure	1	6	1

⁸ Les opportunités en matière de diffusion étant très variables d'une année à l'autre, nous avons cumulé les chiffres des trois dernières saisons afin d'obtenir une meilleure visibilité de la situation.

4.2. Modes de diffusion des dix ensembles

Diversités des modes de diffusion et des types d'accueil

En Suisse romande, nous pouvons observer une grande diversité de modalités d'accueil des productions musicales que nous avons regroupées ici en quatre « types » d'accueils.

Lieux d'accueil sans direction artistique

Certains lieux tels que le Victoria Hall sont gérés par des collectivités publiques (ici la ville de Genève), et d'autres sont rattachés à des organismes privés comme c'est le cas pour le théâtre de Beaulieu à Lausanne ou la Salle Stravinski à Montreux. Ces lieux, sans ligne artistique clairement affichée, peuvent être loués par des sociétés de production ou des particuliers pour des manifestations culturelles.

Sociétés de concerts

Les Sociétés de concerts, souvent centenaires, dans plusieurs villes de Suisse romande comme c'est le cas à la Chaux-de-Fonds, Fribourg ou Genève. Ces sociétés élaborent des saisons de concert selon une programmation réfléchie mais sont tributaires de différents lieux qui ne leurs appartiennent pas. Elles possèdent une ligne artistique, fonctionnent encore souvent avec un système d'abonnement et bénéficient de publics généralement fidèles leur faisant entière confiance.

Lieux d'accueil avec direction artistique

Il existe aussi des lieux avec une direction artistique, c'est le cas de beaucoup de théâtres comme le Théâtre du Jorat à Mézières, le théâtre du Passage à Neuchâtel ou encore le théâtre Equilibre à Fribourg. Ces lieux, comme leur nom l'indiquent, sont initialement destinés à la discipline du théâtre mais ont pour habitude d'accueillir également des orchestres classiques. La taille du plateau le permet; même si l'acoustique n'est pas toujours adaptée à la musique classique.

Festivals

Les festivals sont aussi des partenaires importants. Ils contribuent à la diversité programmatique, et à l'élargissement du public. Plusieurs de ces événements, qui ne sont pas destinés en priorité à la musique classique, collaborent régulièrement avec les différents orchestres et ensemble de Suisse romande.

Parmi les collectivités publiques, partenaires et lieux qui peuvent accueillir des orchestres en Suisse romande, le tableau ci-après rassemble ceux qui collaborent le plus fréquemment avec les dix ensembles retenus dans le cadre de cette étude.

Tableau 9 : liste des partenaires culturels romands réguliers des dix ensembles

Collectivités publiques	Sociétés de concerts
<ul style="list-style-type: none"> ● Tous les cantons romands (y compris CJB et BEfr) ● Ville de Lausanne ● Ville de Genève ● Ville de Neuchâtel ● Ville de la Chaux-de-Fonds ● Loterie Romande 	<ul style="list-style-type: none"> ● Société de musique de la Chaux-de-Fonds ● Société de Musique de Neuchâtel ● Société des concerts de Fribourg ● Société des concerts de la ville de Bulle ● Concerts du dimanche de la Ville de Genève ● Saison culturelle Montreux ● Concerts de Montbenon, Lausanne
Lieux d'accueil/Saisons de concerts	Festivals
<ul style="list-style-type: none"> ● Salle de musique de la Chaux-de-Fonds ● Temple du Bas, Neuchâtel ● Théâtre du Passage, Neuchâtel ● Théâtre du Jura, Delémont ● Eglise du Noirmont ● Palais des Congrès, Biel/Bienne ● Théâtre Equilibre, Fribourg ● Aula de L'Université, Fribourg ● Eglise St-Michel, Fribourg ● Eglise St-François, Lausanne ● Cathédrale de Lausanne ● Théâtre de Beaulieu, Lausanne ● Salle Métropole, Lausanne ● Salle Paderewski, Lausanne ● Salle de spectacles, Renens ● Auditorium Stravinsky, Montreux ● Théâtre du Jorat, Mézières ● Victoria Hall, Genève ● Bâtiment des forces motrices, Genève ● Grande Théâtre, Genève ● Cathédrale de Genève ● Rosey Concert hall, Rolle ● Théâtre du Crochetan, Monthey ● Fondation Gianadda, Martigny ● Salle Noda, Sion (ouverture saison 25-26) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les Athénéennes, Genève ● Festival Electron, Genève ● Fête de la Musique, Genève ● Paléo Festival, Nyon ● Festival Antigel, Genève ● Festival Stand'été, Moutier ● Festival Crans-Montana Classics ● Murten Classics ● Festival international de Musiques Sacrées, Fribourg ● Festival du Film Français d'Helvetie, Biel/Bienne

5. Conclusion et recommandations

Les résultats de l'étude présente démontrent en premier lieu une volonté partagée des ensembles consultés à s'associer activement à l'objectif formulé par la CDAC d'encourager une meilleure circulation du domaine musical classique en Suisse romande.

Cette étude met en lumière la richesse existante, mais aussi les fragilités structurelles du paysage musical classique en Suisse romande. À travers les profils contrastés de dix ensembles, elle révèle à la fois une diversité féconde de formats artistiques, de modèles économiques et de logiques de diffusion, mais également un manque global de coordination à l'échelle romande.

Les freins majeurs identifiés à la circulation des productions – rareté de lieux adéquats, hétérogénéité des outils de soutiens cantonaux, déséquilibres budgétaires, contraintes de mobilité ou encore cloisonnements culturels – témoignent de la nécessité d'une gouvernance mieux structurée.

L'appel largement partagé par les acteurs interrogés à une instance de pilotage romande – voire helvétique – souligne l'urgence d'une approche de politique culturelle concertée pour favoriser les synergies, harmoniser les dispositifs de soutien et garantir des conditions plus équitables d'accès à la diffusion.

En parallèle, les échanges ont illustré la faiblesse de la coordination transversale entre les acteurs artistiques que représentent les orchestres et ensembles classiques. Une initiative allant dans le sens d'un renforcement ne pourrait s'avérer que profitable pour l'ensemble des structures concernées.

Pour pallier ces manques, nous recommandons dans un premier temps qu'une première rencontre, sous la forme d'une journée de travail, puisse réunir les représentant.e.s d'un panel alors élargi de structures musicales classiques, les collectivités publiques (départements de la culture des cantons et villes) et des partenaires culturels clés (lieux d'accueils de différents types).

Une démarche prioritaire pourrait par exemple prendre appui sur la recherche d'une meilleure compatibilité entre les politiques en vigueur dans chaque canton sur la circulation des productions musicales, voire d'une mutualisation intercantionale.

Une autre thématique pourrait considérer la mise en œuvre d'un fond commun, alimenté à hauteur de leurs moyens, par les cantons romands (dans un format comparable à la Corodis pour le milieu du théâtre). Sa mise en œuvre permettrait à des ensembles de se produire dans d'autres cantons et pourrait aussi favoriser des projets d'échanges entre deux ou plusieurs structures établies sur différents cantons.

Pour conclure, nous espérons que cette étude restreinte constituera pour le moins un marqueur dans la recherche actuelle d'une meilleure cohésion du domaine musical classique et, pourquoi pas, un outil d'orientation au service des prochains échanges transversaux entre collectivités publiques et actrices et acteurs du terrain.

6. Références et sources

6.1 Références des dix ensembles

Ensemble Symphonique Neuchâtel (ESN)

M. Yves Arbel, administrateur ; info@esn-ne.ch ; 032 721 06 17

Ensemble Vocal de Lausanne (EVL)

M. Vincent Canu, directeur exécutif ; info@evl.ch ; 021 617 47 07

Gli Angeli Genève

M. Stephan Macleod, directeur ; info@gliangeligeneve.com ; 022 734 71 70

L'Orchestre de chambre de Genève (l'OCG)

M. Frédéric Steinbrüchel, secrétaire général ; frederic.steinbruchel@locg.ch ; 022 807 17 96

Musique des Lumières (JU)

Mme Nathalie Gullung, secrétaire générale ; mdlguullung@gmail.com ; 078 690 53 06

Orchestre de chambre fribourgeois (OCF)

Mme Cécile Tinguely, administratrice ; info@ocf.ch ; 079 548 14 15

Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)

M. Dominique Meyer, directeur ; dominique.meyer@ocl.ch ; 021 345 00 25

Orchestre de la Suisse Romande (OSR)

M. Steve Roger, directeur général ; info@osr.ch ; 022 807 00 00

Orchestre Symphonique Bienne Soleure TOBS ! (OSBS)

M. Yannis Poussourikas, chef d'orchestre et directeur de concert ; info@tobs.ch ; 032 328 89 69

Sinfonia Valais/Wallis

M. Laurent Zufferey, directeur artistique ; info@sinfonia-vs.ch ; 027 520 75 40

6.2. Sources

- Le système des Arts de la scène en Suisse romande, *HEG - Arc / Juin 2022*
- Étude au long cours sur [les instruments de soutien et les outils d'encouragement à la culture, ORC 2022](#)
- Vers un espace culturel romand, Stratégie pour un développement d'actions convergentes en faveur du secteur culturel en Suisse romande 2024 – 2030, *CDAC/Corodis*
- Lois, directives, règlements et conditions d'octroi pour le domaine musical dans les cantons romands

7. Annexes

7.1. Canevas profil et activités

PROFIL ET ACTIVITÉS

Nom de l'orchestre / ensemble :

1. Structure de l'organisation :

- Date de création :
- Type de structure (fondation, association,...) :
- Format de l'orchestre / ensemble (orchestre de chambre, ensemble vocal) :

2. Finances annuelles :

Budget 2024 :

Recettes (%):

- Subventions publiques
- Partenaires, dons, autres recettes
- Billetterie
- Circulation et diffusion de productions

Dépenses (%):

- Charges des concerts (salaires incl.)
- Fonctionnement (sal. adm./autres incl.)
- Circulation et diffusion de productions

3. Organisation de l'orchestre :

Types d'emplois et nombres sur l'année :

- Artistiques :
- Administratifs et régie :
- Représentativité des musicien.ne.s dans la gouvernance :

4. Rythmes de productions (lors des 3 dernières saisons) :

- Productions propres (tous genres) :
- Concerts famille :
- Concerts scolaires :
- Accompagnement de chœurs, opéras,... :
- Ventes de concerts :

5. Lors des trois dernières saisons, nombre de productions propres ayant circulé et lieu :

- Sur le territoire cantonal :
- En Suisse Romande :
- Ailleurs en Suisse :
- A l'international :

7.2 Canevas questionnements types

THÉMATIQUES À ABORDER

Nom de l'orchestre / ensemble :

a. La circulation des productions

- Sur la base des buts artistiques qui fondent votre politique d'orchestre / ensemble, comment évaluez-vous la situation actuelle dans la circulation de vos productions, que ce soit au niveau local, régional ou national, voire international ?
- Aujourd'hui, privilégiez-vous une stabilité dans vos objectifs concernant ce domaine ou visez-vous plutôt une progression de ceux-ci dans le temps ; et si oui, de quelle manière ?

b. Les collaborations au bénéfice d'une diffusion

En la matière, vous développez vos liens de collaboration avec des intermédiaires culturels spécifiques, de type collectivités, sociétés, organisateurs, lieux d'accueil ou autres.

- En quoi les conditions d'accueil rencontrées peuvent-elles de cas en cas favoriser ou défavoriser une circulation ou diffusion de vos productions ?
- Quels types de production rencontrent en général les faveurs de la part de ces différents intermédiaires ? Et en général, quelles en sont les raisons ?
- Quels sont les freins et obstacles les plus fréquents à la diffusion de vos projets ?
- Et pour vous, quelles seraient les transformations souhaitables qui pourraient permettre de pallier ces freins ?

c. Les dispositifs de soutiens existants

- Quels sont les dispositifs publics, semi-privés et privés actuels qui vous soutiennent dans la diffusion de vos projets ? Quels en sont de votre point de vue les points forts et les limites actuelles ?
- Partant de vos expériences et de votre analyse du terrain, quels sont selon vous les leviers ou initiatives politiques qui mériteraient d'être mis en place - à l'échelle cantonale, romande ou/et suisse - pour faciliter la circulation et la diffusion des productions musicales dans votre domaine ?

7.3 Dispositifs de soutiens à la diffusion des cantons romands

Nous avons réuni ci-après les extraits des directives, règlements et lois disponibles sur les sites Internet respectifs de chaque canton (cf. liens hypertextes dans les titres) qui font référence aux soutiens en lien à la diffusion dans le domaine de la musique classique.

		Sur le plan cantonal	Sur le plan romand	Sur le plan national	Sur le plan international
BERNE (y.c. le CJB)	<p>ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE L'OFFICE DE LA CULTURE</p> <p>En règle générale, le canton de Berne encourage des projets culturels subsidiairement aux contributions d'autres organismes publics d'encouragement. (...) Dans le cas de projets intercantonaux ou nationaux, les demandes peuvent être adressées à d'autres cantons ou à la Confédération plutôt qu'à une commune bernoise.</p> <p>1. Manifestations et tournées : le canton de Berne subventionne les manifestations publiques à but non lucratif en Suisse et à l'étranger, organisées par des actrices et acteurs culturels professionnels ayant un lien évident avec le canton de Berne.</p>	NON	OUI	OUI	OUI
FRIBOURG	<p>OCTROI DE SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES / AIDE À LA DIFFUSION</p> <p>Une aide à la diffusion de productions scéniques ou musicales émanant d'artistes ou de groupes professionnels domiciliés dans le canton est octroyée aux lieux d'accueil aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > la production concernée a bénéficié d'une aide à la création de la part du canton de Fribourg ; > le lieu d'accueil se trouve sur le territoire fribourgeois ; > le lieu d'accueil n'est pas le lieu de création de la production concernée ; > le lieu d'accueil est soutenu financièrement par les autorités locales <p>TOURNÉE</p> <p>Une aide aux tournées hors du canton dans le domaine de la musique en général pour autant qu'il y ait le soutien d'un organisme national (ProH, SUISA, SIS, etc.) ou à titre exceptionnel sur invitation (avec cachet de cession) d'une structure ou d'un événement à fort rayonnement, hors de Suisse.</p>	OUI	OUI	OUI	OUI

GENÈVE	<p>SOUTIEN À LA DIFFUSION DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS</p> <p>1. Le canton de Genève favorise la diversité et le rayonnement de la vie artistique genevoise. Dans ce but, il met en place un soutien à la diffusion visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la diffusion de productions artistiques hors du canton et/ou des frontières nationales dans les domaines suivants : théâtre, danse, pluridisciplinaire, musique, cinéma, arts plastiques et livre ; • Favoriser l'accès à une scène professionnelle pour des artistes de niveau préprofessionnel. <p>Une aide financière peut être octroyée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la diffusion de productions artistiques telles que tournées, invitations significatives, concerts ou performances, expositions, œuvres digitales hors du canton; • Pour une action visant la promotion et la notoriété de la vie artistique genevoise (agence, structure, réseau, évènement) dont la finalité est la diffusion physique de l'artiste et/ou de son œuvre ; • Pour un travail de recherche lié au développement de la diffusion d'une pratique artistique ; 	NON	OUI	OUI	OUI
JURA	<p>SOUTIENS FINANCIERS AUX PROJETS CULTURELS</p> <p>L'Office de la culture propose des aides financières ponctuelles pour des projets culturels, y compris dans le domaine de la musique classique. En priorité, le canton soutient les types de projets suivants : la création artistique ; la diffusion et la publication d'œuvres ; les échanges artistiques et les résidences d'artistes.</p> <p>Art. 6¹ L'Etat soutient les activités culturelles dans le canton du Jura. Il peut étendre ce soutien à des personnes vivant à l'extérieur du canton du Jura si l'une des conditions ci-dessous est remplie :</p> <p>a) l'artiste ou le porteur de projet est jurassien et établi en dehors du canton du Jura depuis moins de dix ans;</p> <p>b) l'œuvre a un rapport évident avec le canton du Jura;</p> <p>c) l'œuvre, l'artiste ou le projet contribuent significativement au rayonnement du canton du Jura.</p> <p>² Peuvent faire exception aux principes précédents :</p> <p>a) les événements liés à l'espace interjurassien;</p> <p>b) les événements qui revêtent un aspect supra-cantonal, notamment via les recommandations au niveau romand de la Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC).</p>	OUI	OUI	OUI	OUI

NEUCHÂTEL	<u>SOUTIENS PONCTUELS À LA MUSIQUE</u>	<p><i>Soutien à la tournée</i> Soutien à la tournée de projets musicaux créés ou produits par des structures neuchâteloises confirmées, en partenariat avec des lieux de diffusion ou des structures partenaires inscrites dans le circuit professionnel. En principe, le projet compte au minimum 5 dates et 3 lieux – dont au moins deux hors canton. La participation à une date unique lors d'un festival ou d'un événement d'envergure nationale ou internationale est éligible à un soutien, à condition que le rayonnement du lieu ou de l'événement soit reconnu et documenté et que la participation constitue une opportunité majeure pour le développement artistique ou professionnel de la structure.</p>	OUI	OUI	OUI	OUI
	<u>SOUTIENS PONCTUELS À LA MUSIQUE</u>		OUI	OUI	OUI	OUI
	<u>APPEL À PROJETS D'ENVERGURE</u>		OUI	OUI	OUI	OUI
	<u>DIRECTIVES CONCERNANT LES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES PAR L'ÉTAT</u>		NON	OUI	OUI	OUI
VALAIS	<u>1. (...) le service de la culture soutient des projets, qui enrichissent, la vie artistique et culturelle du Canton ; présentent un intérêt cantonal, par exemple, en favorisant le rayonnement de la création et du patrimoine artistique et culturel du Valais ; présentent un intérêt prépondérant au niveau d'une des trois régions du canton.</u>					
	<u>2. (...) le cadre des circuits professionnels des différentes scènes artistiques, encourager l'activité des musiciens valaisans, (...) ; encourager le développement et le rayonnement d'ensemble semi professionnel de haut niveau ; encourager la mise sur pied de manifestation et de projets, musicaux de haut niveau.</u>					

	<p><u>TOURNÉE, PARTICIPATION À DES FESTIVALS HORS-CANTON ET PROJET DE DIFFUSION</u></p> <p>Soutien aux tournées de musiciens ou à leur participation à des festivals hors-canton.</p> <p>>Le musicien ou le groupe de musiciens invité doit faire état d'une activité artistique régulière et poursuivre un projet à caractère professionnel, reconnu.</p> <p>> Le festival ou le lieu de diffusion doit poursuivre un objectif de promotion artistique. Son rayonnement au plan national, respectivement international, doit être avéré et documenté.</p>				
VAUD	<p><u>LOI SUR LA VIE CULTURELLE ET LE CRÉATION ARTISTIQUE</u></p> <p>Dans le cadre des missions de sa politique culturelle (Art. 5), l'État soutient : (...) la diffusion de l'offre culturelle professionnelle ; la coopération, la coordination et les échanges culturels aux niveaux intercantonal, national et, le cas échéant, international. Par l'octroi de subventions, l'Etat contribue notamment : à la création, l'accueil, la promotion et la diffusion de spectacles et de concerts ; à la réalisation, la promotion et la diffusion d'œuvres artistiques. A partir de ce cadre légal, la Direction générale de la culture peut octroyer les formes de soutiens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien structurel à des orchestres, qui inclut des prestations de diffusion à l'intérieur ou à l'extérieur du canton. • Soutien structurel à des organisations programmatrices – notamment des festivals, qui peut inclure la programmation d'orchestres suisses. • Soutien ponctuel à des organisations programmatrices – programme annuel, manifestation unique ou festival. 	OUI	OUI	OUI	OUI